



DECLARATION LIMINAIRE

CAP DES 23 au 27 JANVIER 2012

Nous ne pouvons nous empêcher de vous dire toute notre joie à l'issue des dernières élections professionnelles qui ont vu la CGT progresser sur l'ensemble de la Fonction Publique, et plus particulièrement au sein de notre Ministère où nous avons été la seule organisation syndicale à obtenir un siège supplémentaire au CTM. Ce faisant, grâce à nos collègues qui nous ont accordé leur confiance, nous devenons, avec 4 sièges, la deuxième organisation de ce ministère

Ces élections, ces nouveaux élus en CAP, auraient du faire naître de grands espoirs.

ESPOIR qu'enfin le nouveau Secrétaire Général, Président en titre de notre CAP, contrairement à son prédécesseur, daigne se déplacer,

ESPOIR qu'enfin l'ensemble des directions harmonise ses pratiques, vers le meilleur et non dans une politique de blocage façon Services Judiciaires,

ESPOIR qu'enfin nos collègues soient respectés et traités comme des êtres humains et non comme de simples E.T.P.,

ESPOIR que les élus soient écoutés et ne servent pas uniquement de faire valoir à votre politique de casse de notre institution,

Espoirs rapidement déçus malheureusement.

Lors des réunions d'information des nouveaux élus, vous nous avez fait part de votre volonté de limiter l'accès aux CAP aux suppléants comme aux experts.

Ici aussi, « la crise » et la rigueur qu'elle imposerait, justifieraient cette application restrictive des textes !

Cependant, vous n'êtes pas sans ignorer que cette participation est justifiée, voire indispensable, du fait du fonctionnement de notre administration :

- Les adjoints administratifs sont, depuis 2009, corps communs du ministère de la justice et des libertés. Pourtant, tant dans leurs services au quotidien que dans le déroulement des CAP, les directions n'ont toujours pas harmonisé leurs pratiques, et semblent d'ailleurs plus que jamais déterminées à conforter leur position.

La présence de suppléants et d'experts permet une représentation de l'ensemble des agents, une compréhension des différentes pratiques ; elle ouvre la possibilité d'un réel dialogue social au sein de cette instance.

Refuser, ou tout au moins tenter de limiter cette présence, c'est refuser le droit à l'ensemble des agents du ministère d'être représentés, d'être entendus, d'être défendus.

- Cette même fusion donne à cette CAP l'obligation de gérer la carrière de près de 13400 agents. N'étant pas dotée de moyens suffisants (pas de support informatique) et n'ayant jamais de documents totalement fiables dans des délais raisonnables, cette présence est rendue indispensable au simple suivi des dossiers étudiés.
- D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir que nombre de situations ou de décisions ont des répercussions sur les CAP suivantes. Chaque changement de membre de cette CAP, et il y en aura forcément au cours de la mandature, amènera l'obligation de revenir sur ces différents points, ce qui alourdira d'autant la tenue de ces CAP.

Il est vrai que tout ceci n'a que très peu d'importance si, derrière le paravent économique de cette décision, se cache une autre volonté, celle de faire des CAP de simples chambres d'enregistrement.

Nouvelle année, nouveaux élus, mais H@rmonie toujours !

Un rappel sur la CAP d'avancement au titre de l'année 2010 qui n'a pu se tenir, par manque d'H@rmonie, qu'en mars 2011. Les critères retenus lors de cette CAP, reportée moult fois, avaient favorisé les personnels pouvant bénéficier de 6 mois dans le nouveau grade et partant en retraite. Les fonctionnaires partant au cours du 2^{ème} semestre de 2010 se sont vu notifier leur élévation par arrêté signé le 8 avril 2011. Ce changement n'a pu être pris en compte par le centre des Retraites à Nantes en vertu d'un arrêté stipulant l'impossibilité d'appliquer une rétroactivité ! Cette situation est totalement inadmissible ! Face à cette incurie de l'Administration, quelles sont les propositions de celle-ci pour pallier à ses défaillances et réparer le préjudice subi ?

Nous nous inquiétons fortement de l'arrivée de l'Office National des Paies.

La Direction de l'Administration Pénitentiaire a missionné ses services pour apurer les fichiers avant la fin du premier semestre 2012. Alors qu'il semblerait que pas un seul dossier individuel soit sans erreur, comment espérer que cela puisse se faire par des services exsangues que nul n'envisagerait de renforcer ?

Concernant cette CAP de mutation :

Nos collègues adjoints techniques, secrétaires administratifs, attachés d'administration, greffiers et greffiers en chef qui ont eu le bonheur de voir leur demande de mutation acceptée prendront leur poste le 01 mars 2012. Les adjoints administratifs eux ne prendront leur nouvelle affectation que le 1er avril 2012. Pourquoi ce double traitement ? Nous tenons à vous rappeler l'engagement de M. REBEILLE-BORGELA, pris le vendredi 14 octobre 2011 devant l'ensemble des organisations syndicales « de ne pas changer les dates d'affectation à savoir le 1er mars suite au report des CAP de mouvement de fin d'année ». Nous ne vous ferons pas l'affront de vous rappeler les raisons de ce report, nous exigeons donc que l'engagement soit respecté,

En ce qui concerne la PJJ :

Avec seulement 12 postes offerts, nous voyons se dessiner la mort de la PJJ. « Si besoin, on attaquera l'os », dixit Monsieur le Directeur de la PJJ.

Nous constatons que les adjoints travaillant en EPE ainsi que dans certains STEMO ne seront pas remplacés. Doit on en conclure que les postes non signalés seront eux maintenus.

L'Administration Centrale, via les DIR et les DT déstabilisent les personnels et favorisent les rumeurs sur les fermetures éventuelles d'UEMO au "rendement" jugé insuffisant . Ce rendement calculé sur des bases mathématiques propre à la PJJ a de fait, des données fluctuantes, évoluant en fonction des politiques.

Nous nous interrogeons sur la diffusion de postes au sein de DISP (Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse) alors même qu'il a été clairement annoncé que l'intégration sur les PFI des agents actuellement sur des postes CHORUS ne se ferait que sur volontariat.

Nous nous interrogeons d'autant plus que, majoritairement, ils ne souhaitent pas cette intégration.

Nous nous interrogeons surtout sur l'incroyable pression mise sur ces agents, sur la nécessité et les difficultés qu'ils auront à se trouver un poste, et ce alors même que des postes seraient vacants sur leur lieu d'affectation actuel !

Nous exigeons que ces postes soient prioritairement offerts aux agents Chorus ne souhaitant pas rejoindre les PFI et n'ayant pas souhaité ou obtenu une autre mutation.

Cette situation deviendrait totalement paradoxale si la DSJ, qui a refusé d'intégrer les PFI et a obtenu de conserver ses propres services, refusait le mouvement des agents en poste dans un SAR, y compris vers une PFI !

Une fois de plus, nous sommes obligés de constater que la fusion n'a pas le même sens lorsqu'il s'agit de l'intérêt des agents que lorsqu'il s'agit de celui des directions !

Dans sa course à la RGPP, le Secrétariat Général nous a imposé, sans jamais accepter aucune réelle concertation, la création de ces plateformes (PFI et Pôles CHORUS Services Judiciaires).

Les agents n'ont pas à payer, une fois de plus, le prix de ces restructurations hâtives qui sont d'une utilité et d'une rentabilité économique plus que discutable.

Un minimum de préparation aurait permis de prévoir les moyens nécessaires à ces nouvelles structures, un minimum de concertation aurait permis d'intégrer la phase humaine dans ce projet.

Nous rappellerons ici que la mobilité est un droit pour les agents, et qu'elle doit rester un choix !

Nous ne vous tiendrons pas les propos imposés à un agent fragilisé et déclamant à M Sarkozy, lors de sa visite à la DREAL de Lille le 12/1/12, sa joie d'avoir intégré un pôle Chorus grâce à la loi sur la mobilité, ni le bonheur ressenti à être un pionnier de la grande aventure « de l'apprentissage de la modernisation et de la mutualisation des fonctions support dans les services de l'Etat ».

La RGPP loin d'avoir vu progresser nos salaires, puisque nous perdons entre 200 et 500 euros par mois, a vu par contre augmenter nos charges de travail, nos responsabilités au même rythme que se sont dégradées nos conditions de travail.

Nous refusons qu'elle soit également la perte du seul choix qu'il nous reste, celui de changer d'affectation, alors même que des postes sont déclarés vacants et ouverts à la mutation.

Si les nécessités de service sont telles, ce n'est pas en maltraitant vos agents et en les contraignant à l'immobilisme que vous les résoudrez !

Chaque problème doit certes trouver sa solution, elle est ici évidente : il est impératif de procéder d'urgence à un recrutement massif de fonctionnaires !

Un mot également sur le fonctionnement des SPIP et l'ouverture de postes dans ces derniers. La situation du SPIP de St Dié est exemplaire : un service ouvert au public sans secrétariat ni accueil ; un service où il aura fallu attendre l'incident pour que l'administration consente à le pourvoir... d'un agent contractuel !
Il ne s'agit plus là de crise mais d'asphyxie ! A quand l'euthanasie ?

FORMATION D'ADAPTATION

Les multiples demandes de retours express vers les directions d'origine, témoignent des souffrances subies par les agents lors de mutation inter directionnelle. Après 3 longues années de réflexion, peut-on espérer voir poindre l'ébauche d'un projet de formation d'adaptation ? Il n'a pas fallu autant de temps de réflexion pour imposer les P F I !

Nous n'évoquerons pas l'incurie du Secrétariat Général dans sa préparation des élections professionnelles.

Nous nous contenterons de souligner une fois encore l'effort important et la qualité du travail fourni par les personnels, conscients pour leur part de l'importance de ce moment démocratique.

Nous regrettons que vous n'ayez toujours pas reconnu ce travail autrement que par quelques mots convenus. La possibilité de récupération des heures supplémentaires ou, au choix, le paiement de ces heures, aurait été plus appréciée.

Nous espérons que 2014 verra des responsables à même de préparer, dans la concertation, les prochaines échéances électorales.

Quelle sera la position de l'administration face à la diffusion des résultats de la CAP avant la clôture, faits multiples et récurrents à chaque CAP ? Si rien ne devait évoluer par rapport à la précédente mandature, à savoir l'attitude laxiste de l'administration face à un tel mépris de l'engagement pris. Pour notre part, et s'il ne devait y avoir aucune évolution, les élus CGT avisent dès à présent les membres de cette CAP, de sa capacité à diffuser au fur et à mesure les avis rendus

Enfin, nous ne terminerons pas sans vous présenter tous nos vœux, pour l'instauration d'un réel dialogue social, en cette année 2012.

Les Elu(es) CGT.